

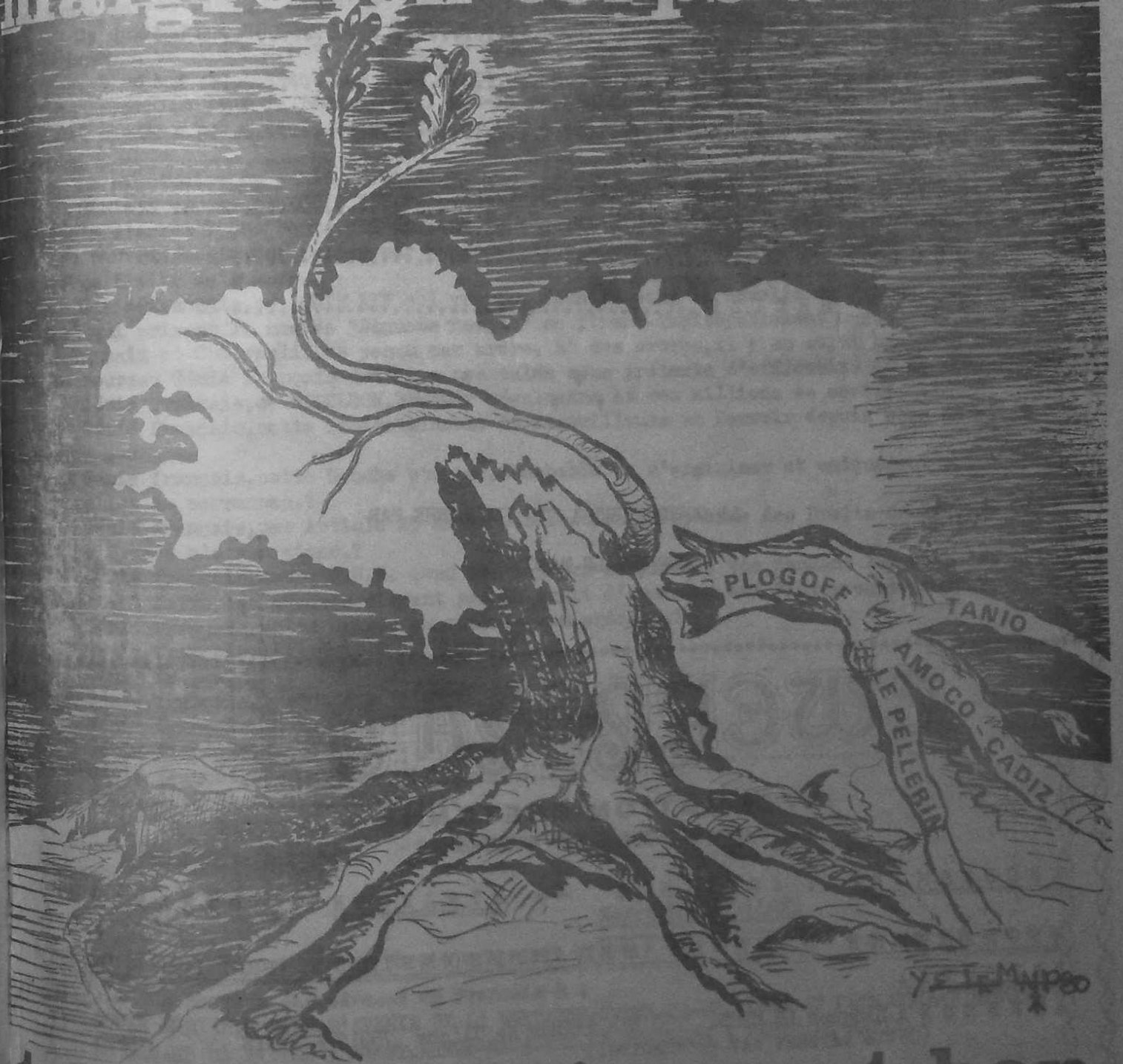
GASENN HA DA

INFORMATION BRETONNE

Juin - Juillet 1980

numéro 19

malgré ton corps brisé



tes racines tiennent bon

VOUS TROUVEREZ EN PAGE

EDITORIAL :

LE GENIE FRANCAIS par H. LE BEVILLON 3

RENCONTRE BRETAGNE-OCCITANIE 4

NOUVELLES 5 à 10

LA VOIX DES CHAINES 11 à 17

LIBRES PAROLES 19 à 20

DAME NATURE EST UNE DEESSE RACISTE 21 et 22

NUCLEAIRE 23 à 25

ISTOR BREIZH 26 à 29

LA COUVERTURE A ETE ILLUSTRÉE PAR YSEULT LE MAHO .

GWENN HA DU

INFORMATION BRETONNE Directeur de la publication : J. LE MAHO -

ABONNEMENT : 40FRANCS — ETRANGER : 50FRANCS

ABONNEMENT GRATUIT AUX PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS :

ADRESSE : Jacques LE MAHO, 190 Bis, Avenue de Clichy 75017 - PARIS (Cette adresse est provisoire.)

Numero Commission Paritaire en cours

EDITORIAL

LE GENIE FRANCAIS

Notre " GWENN-HA-DU " se veut la Tribune de ceux qui défendent les intérêts bretons, aussi nous nous devons d'accéder la Parole à un de ceux qui, derrière les barreaux, paient le prix de leur patriotisme, en l'occurrence nous transmettons le message de notre compatriote, Hervé LE BEVILLON, Prisesmier Politique Breton, 692 351 C.N.O.F. 109 1, Avenue de la Division Laclerc 94 260 - FRESNES. :

"...Vers 17 heures 30, Mercredi 11 Juin, j'ouvre mon journal. J'ai du mal à en creire mes yeux. Est-ce bien LE MATIN (N° 1023), ou est-ce L'ADRORE ???

Ce qui motive ma stupeur ? Ces quelques lignes parues dans la rubrique : "Jean Daudique Sauby a vu sur T.F.1 " : Je cite : " Certains n'aiment pas la mer, moi je n'aime pas Versailles. Bien sûr je respecte au plus point ce sanctuaire au génie français et vénère les efforts accomplis pour le restaurer. Y a-t-il eu, d'ailleurs un forfait plus imbécile que l'attentat commis il y a deux ans par une équipe d'agités ?".

Le sanctuaire au génie français ??? Génie français, ce LOUIS XIV, despote sanguinaire qui ruina notre Pays en désertifiant les Monts d'Arrée ? Ces Monts, qui étaient recouverts d'une superbe forêt, furent réduits à l'état de pauvres montagnes pelées par ce mégalemane, aussi prétentieux que GISCARD, pour construire sa flotte de guerre ?

Génie français, ce LOUIS XIV qui réprima dans le sang la Révolte du Pays de Tumbé. Ces pauvres qui prirent le nom de "Bonnets Rouges" se firent impitoyablement massacrer. Il y eut entre Carhaix et Châteaulin, un pendu par arbre. Et des arbres, il y en avait beaucoup avant que le nouveau Génie français détruise nos talus sous prétexte d'efficacité et de rendement. Génie français, ce NAPOLEON, boucher mégalemane et ses millions de morts ? Génie français, cette Droite minable et magouilleuse au Pouvoir depuis plus de vingt ans ?

Génie français, cette Gauche stupide, incapable de s'organiser et uniquement préoccupée de querelles de personnes ?

Génie français, cet Article 25 de la Déclaration Européenne des Droits de l'Homme que seule la France n'a pas signé ?

Génie français, cette G.S.E. avec ses 6 jours de garde à vue pendant lesquels les flics peuvent tout faire, les avocats n'ayant pas le droit d'assister aux "interrogatoires" ?

Génie français, cette France au racisme omniprésent ?

Génie français, l'Algérie ? Génie français, l'Indochine ?

Génie français, le Tchad ? Génie français, le Larzac ?

Génie français, Plogoff ? Génie français, Cenozoide ?

Etc..... Etc..... Etc.....

PAOUR KAREZH TUD ! ! ! ! ! ! !

Hervé LE BEVILLON,

NDJARR - Ce texte a été adressé en Français à : DOUAR BREIZH, BREIZH, L'AVENIR DE LA BRETAGNE, GWENN-HA-DU, VIVRE AU PAYS, COMBAT BRETON, LE CANARD DE NANTES A BREST, ARMOR-MAGAZINE, LA BRETAGNE A PARIS, LE MATIN. - en Breton à : AN ANZER, BREMAN, AL LANV.



RENCONTRE OCCITANIE BRETAGNE



4^e FETE DU VIN NATUREL

21-22
juin



Samedi
Feu de la S^t Jean

Dimanche
Chansons avec
Youenn GWERNIG



Dégustations, jeux, etc...

Sel de Bretagne



NOUVELLES

FOIRE DE RENNES et CULTURE BRETONNE

Lors de la récente Foire de Rennes, 34 associations culturelles bretonnes ont voulu que la journée du 1er Mai soit plus particulièrement celle de la Culture bretonne. Au cœur de cette journée, notre Culture a été à l'honneur avec la présentation de sports athlétiques, danses et musiques, tandis que le matin, une conférence-débat sur l'identité bretonne avait lieu.

Les 34 associations, au nombre desquelles en relève AR FALZ, SKOL AN EMSAV, DIWAN, TELE BREZONNEG etc..., souhaitent élargir les contacts entre les différentes associations culturelles bretonnes et parvenir à la création d'une Maison de la Culture bretonne à Rennes.

DIWAN :

A l'appel de DIWAN, des centaines de marcheurs, soutenus par des milliers de supporters, s'engageaient à verser une somme égale au nombre de kilomètres parcourus.

Grâce à cette forme très efficace de défense de notre Langue, les sommes collectées ont été versées aux écoles maternelles de DIWAN.

Plusieurs personnalités n'ont pas hésité à payer de leur personne, ainsi en a vu le Champion cycliste Guy IGNOUIN encourager les marcheurs en effectuant devant eux un parcours chronométré.

DECOUVERTES PREHISTORIQUES

Saint-Thais est situé entre les Montagnes Noires et la vallée de l'Aulne.

Le 26 Avril dernier, un cultivateur de ce lieu, Monsieur Y. GESTIN, en labourant, a mis à jour un

gisement de l'âge de bronze : un "trésor" composé d'une soixantaine de haches. Quelques jours après, un sous-officier du 41^{ème} RAI de Châteaulin, explorait la même parcelle à l'aide d'un détecteur de métaux et extrayait 97 haches datant de la même époque.

A la suite de ces découvertes, le Service des Antiquités préhistoriques a demandé que ces découvertes soient déposées à la Mairie de Saint-Thais.

La loi prévoit que toute découverte relevant de droit à son inventeur lorsque celle-ci est faite au hasard soit le cas de Monsieur GESTIN;

Peur le second inventeur, il en est autrement.

La découverte ne pouvait être sanctionnée que par une autorisation du propriétaire et d'autre part, dans une mesure de sauvegarde du patrimoine national, une autorisation de l'administration compétente était nécessaire.

Dans ce second cas, le "trésor" du sous-officier sera répertorié par les Affaires Culturelles et déposé dans un musée.

UN CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE A RENNES ?

C'est ce que nous apprend la Presse ! De qui se meurt-on ?

Lorsqu'il s'agit de la défense de notre Culture, le Conseil municipal de Rennes se fait plus ou moins tirer l'oreille ! Le projet de cette "Maison de l'Islam" ne serait-il point, et ceci sur les fonds des administrés, une pré-campagne de candidats plus hexagonaux que Bretons !

DECOUVERTE A BELLE-ISLE EN MER

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

LES ANTIMILITARISTES PARTICIPENT A LA REVUE DU 8 MAI !!!

Lors de la commémoration de l'armistice 1939-45, à Brest, des jeunes gens ont manifesté leurs opinions, et ceci, reconnaissons-le d'une manière très astucieuse. La cérémonie s'achevant, deux jeunes gens ont voulu déposer une magnifique gerbe aux couleurs tricolores. Naturellement, le service d'ordre a intercepté ces deux jeunes "patriotes"...(ils se font rares actuellement !)...et les autorités touchées de tant de civisme, les ont laissés accomplir leur geste. La gerbe déposée au pied du monument aux morts, les deux "patriotes" ont arraché le ruban tricolore, déviant ainsi une inscription : "Commémorer la guerre, ne suffit plus. Il faut réagir. Résistance à la guerre. Désobéissance civique et responsabilité politique." Les anciens combattants, même ceux qui n'étaient pas mutilés, eh! bien, ça leur a occupé les pattes! Si bien que ces jeunes ont profité de la stupéfaction générale pour s'esquiver !...Et la police, prise en défaut, s'est censurée en déclarant que ces "voyeux" étaient connus de leurs services, ainsi que leurs complices qui, répartis dans la foule, les avaient aidés à réaliser "leur mauvais coup".

LES ANTIMILITARISTES PARTICIPENT A LA REVUE DU 8 MAI !!!

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

LES ANTIMILITARISTES PARTICIPENT A LA REVUE DU 8 MAI !!!

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

Lors de son emménagement dans une maison si- se à Kervellan à Belle-Isle-en-Terre, Madame PRIGENT, la nouvelle locataire a découvert une dizaine de détonateurs ainsi qu'un reu- leau de cerden détonant. Elle a porté sa découverte à la gendarmerie où elle a appris que le locataire précédent était l'auteur présumé de l'attentat, veid un an, centre la villa du commissaire LE TAILLANIER, dirigeant du S.R.P.J. de Rennes. Cette maison avait été louée par Monsieur Yves MASSON, 27 ans. Lors des arrestations de personnes auxquelles en reprochait une vingtaine d'attentats ommis entre 1976 et 1979, Yves MASSON avait réussi à fuir et depuis n'a jamais été retrouvé.

au large de l'île de Batz, le "Tanis" nous a donné quelques émotions...et comme dirait un journal parisien : "...nous avons eu de la chance...car il n'avait qu'une capacité de 28.000 tonnes (contre 230.000 tonnes pour l'"Amece-Cadix") !!! Quelques 3.000 tonnes de fuel se sont échappées, la moitié du navire lestée de 11.000 tonnes a pu être remarquée jusqu'au port du Havre. Le naufrage de ce navire, construit en 1957 met en relief le problème de la fiabilité des pétroliers. 44 % des unités de moins de 40.000 tonnes (80 % de l'ensemble des tankers) ont plus de quinze ans d'âge, contre moins de 3 % pour ceux de plus de 40.000 tonnes. Pour des pétroliers, c'est un âge avancé, car les normes de sécurité de l'I.M.C.O. (conférence internationale maritime) datent de moins de cinq ans.

POUR LES ANGLAIS = A LES PAYSANS FRANCAIS VEULENT MORDRE LA MAIN QUI LES NOURRIT

POUR LES ANGLAIS = A LES PAYSANS FRANCAIS VEULENT MORDRE LA MAIN QUI LES NOURRIT

C'est vrai que les Anglais font pression pour faire baisser les prix agricoles et perdent ainsi atteinte aux intérêts des agriculteurs français (comme à ceux des autres agriculteurs de la Communauté). Mais la présence britannique dans le Marché Commun sert énormément leurs intérêts. Si la Grande-Bretagne quittait la Communauté et achatait ses produits agricoles sur les marchés mondiaux, les exportations françaises s'effondreraient ou devraient être subventionnées par une augmentation considérable des restitutions à l'exportation. ("THE ECONOMIST", 29 Mars 1980.)

C'EST PAS LA FAUTE DE MADAME THATCHER

C'EST PAS LA FAUTE DE MADAME THATCHER

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

C'est ce qu'ont déclaré les jeunes agriculteurs du Morbihan, inquiets de l'évolution de la politique agricole européenne.

D'autre part, ils "...affirment qu'ils ne peuvent accepter le principe d'aucune taxe visant à décourager les producteurs de lait". Le C.A.D.J.A. revendique toujours des prix garantis en fonction des coûts de production avec application de quantums. Un million d'exploitations ont été éliminées ces vingt dernières années, grâce à la politique agricole du gouvernement français, aussi le décentement au C.A.D.J.A.-Morbihan n'est point uniquement dirigé contre la Grande-Bretagne. "...Est-ce la faute à Madame Thatcher si en France nous ne bénéficions pas d'un financement aussi intéressant qu'en Allemagne et si les agriculteurs français continuent d'être victimes des montants compensatoires." Aux dernières nouvelles, tant de lucidité de la part de ces jeunes exploitants a quelque peu égaré la sérénité du Ministère de l'Agriculture.

LES MISOGYNES

Le dernier bulletin de la délégation régionale à la condition féminine des Pays de la Loire rappelle que le Conseil Régional ne compte aucune femme en son sein et que le Comité économique et social n'a que 3 représentantes sur 76 membres, soit 4 % alors que la moyenne nationale est de 5,5 %. 11 conseillères sur 190 membres des conseils généraux, soit 5,7 % dans les assemblées des

cinq départements de cette Région. La représentation féminine la plus importante : le Conseil de la Loire-Atlantique avec 5 femmes sur 53 membres. Représentation remarquable envers les autres départements : 12 sur 29 en Mayenne; 2 sur 31 en Vendée; 1 sur 36 en Sarthe; soit 1 sur 41 en moyenne. 55 femmes maires pour les 1.502 communes (3,6 %).

1.717 conseillères municipales pour 20.856 conseillers des 1.502 communes soit 8,5 %.

Le plus grand nombre de conseillères se trouve en Loire-Atlantique : 460 pour 3.674 soit 12,5 %, alors que la Maine-et-Loire en possède 511 pour 5.502 (10 %); la Mayenne : 270 pour 3.301 (8,1 %); la Sarthe : 371 pour 4.846 (7,6 %); et la Vendée : 105 pour 4.033 (2,6 %).

Dans les chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, chambres des métiers, les femmes sont rares ! En revanche, 43 conseillères siègent dans les conseils des prud'hommes, sur un total de 484 conseillers dans les 9 conseils des 5 départements, soit 9 %.

Comme on peut le constater, la Loire-Atlantique est le département le moins misogynne de la Région "Pays de Loire"... Il est vrai que sa conception bretonne de la société n'y est certainement pas étrangère.



"Mon pauvre Napoléon, je n'ai vraiment pas le temps de jouer de la harpe avec toi ! Crois-tu que je sois à la retraite ou quoi ?" (Le Daily Express, 21 mars 1980.)

LA CORSE AUX CORSES



La CORSE aux CORSES : tel est le thème de la journée organisée le 20 Juin dans l'île par les organisations autonomistes.

Les autorités redoutent que celle-ci ne dégénère en épreuve de force.

Les services de nettoyage s'emploient à effacer les inscriptions tracées chaque nuit sur murs pour inviter la population à manifester le 20 Juin.

LA FRANCE EN ACCUSATION

A LIRE

LES CAHIERS DE L'AVENIR DE LA BRETAGNE.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur "LES CAHIERS DE L'AVENIR DE LA BRETAGNE", dont la collection constitue déjà un ensemble de documents et d'essais politiques et historiques d'actualité et de qualité sur la Bretagne, le mouvement breton et les Nations sans Etat de l'Europe.

A ce jour, les titres suivants, qui ont été publiés chez différents éditeurs, sont encore disponibles :

- I - Leopold KOHR "Une Bretagne libre est-elle viable ?" 1976, 130 p. Frs 25,00
II - Y. FOUERE "L'Europe aux Cent drapeaux" 2ème Edition, 1976, 210 p. Frs 30,00
III - Y. FOUERE "En prison pour le F.L.B." 1977, 190 p. Frs 30,00
IV - Y. FOUERE "Histoire résumée du Mouvement Breton 1800-1976" 1977, 155 p. Frs 30,00
V - Maurice DUHAMEL "La Question bretonne dans son cadre européen" 1978, 165 p. Frs 30,00
VI - Y. FOUERE "Ces droits que les autres ont... mais que nous n'avons pas" 1979, 320 p. Frs 40,00
Hors Collection : Y. FOUERE "La Bretagne écartelée" 2ème Edition, 195 p. Frs 28,00

Ces ouvrages sont expédiés franco sur commande accompagnée de son montant. Par ailleurs l'abonnement aux Cahiers, qui publient un ou deux volumes par an, est constitué par le versement d'une provision de Frs 100,00, sur laquelle est affecté le prix de chacun des volumes, qui sont expédiés à l'abonné au fur et à mesure de leur parution, et ce jusqu'à épuisement de cette provision.

Les commandes et les abonnements sont à effectuer par chèque bancaire ou postal au nom des "CAHIERS DE L'AVENIR DE LA BRETAGNE" 21, Place Duguesclin B.P. 103 22000 SAINT-BRIEUC C.G.P. : RENNES 1380 53 E

Travailleur britannique et la ménagère britannique, doit être changé radicalement de telle sorte que la Grande-Bretagne puisse en profiter comme les autres. Nous avons d'autres partenaires commerciaux possibles. Nous avons du pétrole et la majeure industrie agro-alimentaire du monde. Nous n'avons pas besoin des mendians de l'Europe. Madame Thatcher doit accepter la liasse dure sans compromis. Elle entraînera derrière elle la Grande-Bretagne toute entière. Si l'Europe n'est pas prête à nous écouter, nous devons nous retirer.

("DAILY EXPRESS", 20 Mars 1980.)

LE BRETON

Un jeune ingénieur chimiste, Yann KERREST, était convaincu des possibilités de culture du théier en Bretagne. Malheureusement, au cours d'un stage au Japon, il fut enlevé à l'affection des siens à l'âge de 28 ans.

Un père, Monsieur KERREST, ancien maire de Landévenec, reprenait l'idée de semis. En 1970, en possession de graines de théier, il tentait leur germination : la réussite fut presque totale.

Ces jeunes plants furent mis en terre l'année suivante à Landévenec, où le climat est identique à celui des pays d'origine du théier. Aujourd'hui, Monsieur KERREST peut être fier de ses 70 arbustes dont certains atteignent un mètre de haut.

L'idée d'un jeune Breton, sa réalisation par son père et le succès de l'entreprise autorisent l'implantation du théier en Bretagne... et peut-être l'ouverture de nouveaux débouchés agricoles.

Récemment, nous avons appris qu'un cultivateur du Maine-et-Loire (?) produisait annuellement 90 kilos de café !!! Personnellement, nous avons reçu trois adresses de producteurs de plants de théier; deux d'entre eux ont réussi ces plantations dans la région de Nantes et de Brest... nous serions reconnaissants à tout lecteur qui pourrait nous fournir ces adresses, malheureusement égarées.

J. LE MAHO.

LE MINERAI BRETON

Récemment, Monsieur MARCELLIN, Président du

Conseil Régional a annoncé que la mine d'antimoine de TY-GARDIEN, près de QUIMPER sera mise en exploitation vers la fin de cette année.

Le Bureau de Recherches Géologiques Minières (B.R.G.M.) a dépensé sur son compte 51 millions de francs depuis 1975 et la Région a déboursé pour sa part un crédit de 12 millions.

La mise en exploitation assurera l'emploi d'une vingtaine de personnes et la production sera de l'ordre de trente tonnes par jour, soit dix tonnes de métal concentré.

La durée de l'exploitation dépassera deux ans et, compte tenu des résultats escomptés ce délai pourra être prolongé.

Le B.R.G.M. a détecté de nombreux gisements de Hinc, de plomb, de cuivre, d'étain et compte ouvrir avant deux ans deux autres mines, l'une dans le Finistère et l'autre dans les Côtes-du-Nord, toutes deux exploitables pour une durée d'une bonne quinzaine d'années.

NOUVELLE OFFENSIVE

Le 22 Avril, le Centre d'orientation, sis Rue des Onze Martyrs à BREST, était victime d'un attentat à l'explosif. Le jour même, un coup de fil à la rédaction du "TELEGRAMME" revendiquait l'attentat au nom des "F.T.P.B." (Francs-Tireurs Patriotes Bretons). Le F.L.B. a-t-il amorcé une nouvelle offensive ???



2, Rue Frédéric Plessis 29200 - BREST

ENTRAIDE INTER-CELTIQUE. KENSKOAZHLL ETREKELTIEK. INTER-CELTIC AID

CCP 3 106 44 D RENNES ou BANQUE DE BRETAGNE 11623 LORIENT

L'IMPOT FORCE LEVE PAR LES ETATS

L'impôt forcé levé par l'ETA sur les brevets du Pays Basque suscite de plus en plus l'indignation. (selon CAMBIO 11 Mai 1980) Un ancien militant de l'ETA, aujourd'hui avec spécialisé dans le droit du travail, commente l'action des militants basques. "...Il est absurde d'imposer ce prélevement révolutionnaire. Ils parlent beaucoup des travailleurs et se présentent en unique porte-parole de la classe ouvrière, mais en réalité, quelle part de l'argent perçu démentent-ils aux milliers de chômeurs qu'il y a aujourd'hui en Euzkadi ? Ils se disent révolutionnaires, mais qu'ils prennent donc exemple sur la révolution algérienne : les militants, durant la durée de la guerre, démbrent 10 % de leurs salaires. Qu'ils essent le faire avec leurs sympathisants et qu'ils n'arxerquent pas des fonds à ceux qui ne sent pas d'accord avec eux..."

(CAMBIO 16 " , 11 Mai 1980)

Bretonne - Europe

BRETAGNE - EUROPE, B.P. 95, 22400 - LAMBALLE

Le Mouvement Bretagne-Europe a renouvelé sa direction. Président : Jean MOIGN, directeur du Théâtre populaire de Bretagne; Vice-Présidents : général Pierre VALLERIE, ancien-maire-adjoint de Saint-Malo, et Hervé LE BORGNE, acteur; secrétaires : Michel MOISAN, directeur de la librairie, et Danièle PELLETIER. Délégués : Michel BARRE et Marc LE LAYEC (affaires européennes), Yann POLLIVET (informatique), Jean PICOLLEC (affaires extérieures), Arnel CALVE (émigration), Fanch KERAVAL et René MORVAN (jeunesse), Yannick PELLETIER (culture), Michel GUEGAN (affaires économiques), Jean-Claude ROUAT (clubs bretons). Pour mémoire, le Mouvement Bretagne-Europe, est une Fédération bretonne de REGIONS - EUROPE dont l'origine remonte à la campagne électorale européenne de 1979.

GRENDES LACRYMOGENES

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE VIENNE a démané à l'Ambassade d'Autriche à PARIS "a"

entreprendre toutes les démarches pour qu'un étudiant autrichien, Johann SCHUEGLER, blessé le 14 Mai à Paris par une grenade lacrymogène lancée par la police reçoive "au plus vite un traitement adéquat". Totalement étranger à la manifestation du 14 Mai, manifestation qui s'est déroulée au lendemain de la mort d'un manifestant sur les toits de Jussieu, J. Schuegler se trouvait au milieu d'un groupe sur lequel les policiers ont tiré. Une grenade lui a éclaté au visage. J. Schuegler est actuellement hospitalisé à l'Hôtel-Dieu. Une inflammation pulmonaire s'est résorbée, mais son oeil droit laisse craindre une cécité partielle. Le corps médical attend depuis trois semaines que la police daigne le renseigner sur la composition du gaz contenu dans la grenade. A FLOGOFF, lors des manifestations de Nantes, des participants avaient subi des blessures de ce genre, et le Ministère de l'Intérieur avait reconnu l'emploi de grenades au bromacétate d'éthyle. Quisqu'il en soit, Monsieur Jean-Michel MANAG'H, a vu rejeter par le Procureur de QUIMPER, la plainte qu'il avait déposée contre les forces de police.

MA LABOUR KELTIK ANATELIER CELTIQUE ART CELTIQUE - SCULPTURES-CERAMIQUES ARZ KELTIK KIZELLADURIUO-PRIAJ Route de Brest LE DRENNEC 29212 PLABENNEC (4 k du Folgoët)



Le STROLLAD POBL VREIZH (S.P.V.) Parti Républicain Breton nous prie d'insérer :

Communiqué de Presse.

Depuis le début de l'année, Alan CORAUD, animateur du M.I.B. (Mouvement pour l'Inscoumission Bretonne) de Nantes, se trouve dans les geôles françaises.

Le S.P.V. s'inquiète de cette arrestation; Alan CORAUD risque une peine de quinze mois au titre de l'insoumission bretonne. Actuellement, Alan CORAUD est emprisonné à Angers et nous ne disposons d'aucun élément précis sur le sort qui lui est réservé.

Le S.P.V. appelle les mouvements politiques et culturels bretons à manifester leur solidarité à Alan CORAUD et tous les militants bretons concernés à s'organiser pour préparer la défense de leur camarade.

Enfin le S.P.V. fait savoir qu'il apportera son soutien actif à tous les insoumis qui, au nom de leur appartenance à la Nation bretonne, refusent de porter l'uniforme français.

Le Bureau Politique.

P.S. - Un mémorandum sur l'insoumission bretonne vous sera adressé contre 10 Francs (en timbres ou chèque bancaire à l'ordre de P. BRIZAY) - écrire à S.P.V., B.P. 120, 29200 - BREST Cedex. Alan CORAUD 2544 45 OUEST B.P. 4134 49041 ANGERS

Comités AMNISTIE BRETAGNE

Les Comités réunis le 6 Avril dernier à Pentivy ont élevé une protestation "...contre la répression qui s'abat sur les détenus et ex-détenus politiques bretons. "Cela ne suffit pas de leur avoir fait passer de longs mois en prison, veill qu'en leur demande maintenant de payer les frais de justice!"

D'autre part, les Comités ont attiré l'attention sur les cas de Christian MERER et Pierre DOUGUET, mis en liberté provisoire, mais interdits de séjour dans le Finistère. Ceci est d'autant plus grave et inadmissible que Pierre DOUGUET est repris dans son travail à Quimper et ne peut donc pas s'y rendre. Les K.A.D. réclament "...la levée immédiate de ces interdictions de séjour".

Les K.A.D. considèrent Alan GORAUD, inconnu au nom de son appartenance à la Nation bretonne, détenu à Angers, comme "...un prisonnier politique au même titre que les détenus de Fresnes, et lui accordant dans leur soutien".

~~~~~

Jacques BRUCHET et la COUR DE SURETE DE L'ETAT :

Pour mémoire, nous rappelons à nos lecteurs le texte de la lettre adressée par Jacques BRUCHET à Monsieur le Premier Président de la Cour de Sécurité de l'Etat, le 1/09/79 :

Près F.L.B.

Monsieur le Président,

Je suis cité à comparaître devant la juridiction que vous présidez, le 17 septembre 1979, sous l'inculpation de "participation à une entente établie dans le but de préparer et commettre des crimes contre les Personnes ou les Propriétés... Ces crimes étant en relation avec une Entreprisse Individuelle ou Collective consistant en tendant à substituer une autorité illégale à celle de l'Etat."

J'ai l'honneur de vous informer que je refuse formellement la Cour de Sécurité de l'Etat à la fois :

- 1) parce que Juridiction d'Exception, elle est assujettie au Pouvoir Politique, attentatoire aux libertés individuelles, et contrevient à l'esprit de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme.
- 2) parce qu'aux termes des clauses du Traité Franco-Breton de 1532, sensé régir les modalités de la Titelle Française sur la Bretagne, la légitimité d'une telle juridiction est contestable.

Je déposerai donc entre vos mains des Conclusions d'Incompétence et vous informe que je ne verrais contraint de saisir les Instances Juridiques Internationales, si elles devaient faire l'objet d'un rejet.

Cependant, par respect pour la Fonction que vous exercez, et pour l'édification de l'opinion publique, je réfuterai les accusations du Ministère Public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

J. BRUCHET

De même, nous publions le Communiqué que J. BRUCHET a eu l'amabilité de nous adresser :

Communiqué.

Le 11/02/80 a été remis, par mes soins, au Bureau du CONSEIL de l'EUROPE un mémoire relatif à la Procédure de la Cour de Sécurité de l'Etat.

...../.....

Ce mémoire dénonce la procédure utilisée lors du dernier procès F.L.B. qui contrevient notamment aux articles 5 alinéa 3 et 6 alinéa 1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Ce recours exercé devant le CONSEIL de l'EUROPE sera sans doute déclaré irrecevable, l'Etat français refusant la ratification de l'article 25 de ladite Convention, qui autorise le recours individuel devant les Instances Juridiques Européennes.

Toutefois le dépôt de ce Mémoire ne constitue pas un geste symbolique de protestation. Devant la dégradation rapide des libertés en France, il veut être le premier élément d'une action tendant à mieux assurer la protection des Libertés Individuelles notamment par l'harmonisation de la législation du Citoyen dans l'Espace Européen.

A ce titre, il vise un double objectif :

- a) Alerter l'opinion du danger que représente une juridiction dépendante du Pouvoir Politique.
- b) Inviter les Parlementaires Européens à engager immédiatement le processus devant rendre accessible aux Ressortissants de l'Etat Français le droit de requête individuelle près des Instances Juridiques Européennes, dont bénéficient les Ressortissants des autres Pays Membres de la COMMUNAUTE.

J. BRUCHET

~~~~~

Un mauvais acheminement du courrier ne nous a pas permis de publier en temps utile le Communiqué de Presse que le STROLLAD POBL VREIZH nous avait adressé le 12 Mars dernier. Malgré ce retard, nous tenons à informer nos lecteurs de la courageuse position prise par ce Parti, lors des événements de PLOGOFF :

Communiqué de Presse.

L'enquête publique commencée à PLOGOFF depuis plus de six semaines touche à sa fin et amène le S.F.V. à formuler les déclarations suivantes :

- Le S.F.V. dénie tout caractère de légitimité à cette enquête prétendument publique puisque, d'une part elle n'a recueilli qu'un nombre dérisoire de participants et que, d'autre part, elle n'a été conduite à terme que par la force et dans un climat de chantage et de mensonge de la part de l'E.D.F.
- Le S.F.V. constate que désormais, quand la France veut imposer un de ses projets à la Bretagne, elle n'estime utile et prudent de le faire que par ses armes interposées. ... Sans vouloir porter de jugement sur les institutions propres à la République française, il appartient à chaque Breton d'en tirer toutes les conséquences...
- Par sa résistance, le Peuple Breton a su prouver son opposition et son refus catégorique face au projet français. Pas un seul jour la résistance ne s'est désamorcée et le S.F.V. salue à cette occasion l'attitude ferme et déterminée des habitants du Cap.
- Le S.F.V. appelle enfin à la mobilisation pour les manifestations prévues le vendredi 14, à 15 heures et le dimanche 16 à PLOGOFF, et appelle les Bretons à venir soutenir les inculpés du Cap, lundi 17 Mars devant le PALAIS DE JUSTICE à QUIMPER.

Le Bureau Politique.

~~~~~

NOUVELLES DES PRISONNIERS.

Nous avons reçu des nouvelles de Lionel CHENEVIERE, de Patrick MONTAUZIER et de Georges JOUIN. Leur moral est aussi satisfaisant que possible, mais il semble que quelques lettres, voire quelques visites leur seraient agréables. Georges JOUIN nous a adressé le poème ci-dessous; il espère qu'il vous plaira.

GWALARN.

Un bateau, une nuit, sur une Mer démontée Est venu apporter le tribut des Révoltés Ils étaient quelques-uns à agir en ces temps Qui croyaient sur comme fer aux vertus du "SINN FEIN"

Le bateau, un beau jour, fût trouvé à la grève Ensablé qu'il était, mais vidé de sa sève De ces hommes décidés, qui marchaient dans les rêves Aujourd'hui ceux qui restent n'ont pas connu de trêves

Il y avait le plus jeune, qui refusa sa grâce Au peloton fût conduit, il est mort en Breton Un vieil homme malouin qui survit à ces temps Connaît bien le chemin que suivent ses enfants.

Du Trégorrois terrible, qu'ils voulaient tuer Gallois et Irlandais l'ont sauvé "Tribble Dié" A ces hommes qu'aujourd'hui on délaisse, on bamdit Je dirai : "Grand merci, l'exemple nous a servi !"

Aux enfants de Bretagne, qui retrouvent leurs traces Et qui luttent aujourd'hui, pour que vive notre Race Se souviennent de ces hommes qui défibrèrent le Rapace Et ouvrirent une brèche dans sa dure carapace.

Les Bretons de demain, seront peut-être libres Parleront leur langue, feront vibrer leurs fibres Au passé, au présent, à l'avenir de mes Frères Qui se battent pour qu'un jour la Bretagne soit LIBRE.

Georges JOUIN  
Prison de Melun le 18/3/79.

SKOL OBER

Cours fondés en 1932 et fonctionnant depuis cette date sous la direction de Marchérid GOURLAOUEN.

Gwerenn: Leuzven  
PLUFUR 22310 Plestin-les-Grèves  
Tél. 96) 35.67.99

LA SUSPENSION DE MAITRE YANN CHOUGQ.  
La Cour d'Appel annule le jugement de QUIMPER.

Le 6 Mars dernier, Maître Y. CHOUGQ défendait des manifestants arrêtés lors des événements de PLOGOFF et jugés selon la procédure de flagrant délit.

Désirant prouver que ses clients n'avaient pas voulu rester dans une manifestation qui devait dégénérer en violence; le défendeur émettait qu'en raison du bouclage policier, ces personnes n'avaient pu partir sans être interpellés. Relatant l'exemple d'une personne interpellée dans ces conditions, puis relâchée, il déclarait : " Je ne puis croire qu'un lien de parenté de M. Le Bras avec un membre du Parquet ait eu une influence quelconque sur le fait qu'il ait été relâché !"

Le Procureur réclamait une sanction immédiate pour "outrage à magistrats". Après une suspension d'audience, Maître Yann Choucq était, lui aussi, jugé en flagrant délit et condamné à une suspension de dix jours; le Procureur se référant à un manquement aux obligations qu'impose leur serment aux avocats.

Le 14 Mai, la 3ème Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de RENNES a annulé le jugement du tribunal de grande instance de Quimper.

La Cour d'Appel a souligné que la procédure était incomplète et a renvoyé le Ministère Public à se mieux pourvoir, c'est-à-dire qu'à condition de respecter la procédure, le Procureur de la République peut engager de nouvelles poursuites tant sur le plan disciplinaire que sur le plan pénal.

Par cet arrêt, la Cour d'Appel de Rennes semble avoir été sensible à ce que la plupart des barreaux avaient alors qualifié de "...manque de sang-froid du Procureur de la République".

SOUTIEN A PLOGOFF : Un manifestant parisien condamné.

Le 9 Mai, la 24ème Chambre Correctionnelle de PARIS a condamné à 500 francs d'amende, sans inscription au casier judiciaire, Monsieur Didier COMMEAU, 18 ans, animateur.

Le 15 Mars dernier, il avait participé à Paris, Place d'Italie, à une manifestation contre l'implantation d'une centrale nucléaire à PLOGOFF.

Malgré ses dénégations, il était accusé d'avoir jeté des pierres en direction des CRS.

Il faut aider  
SKOAZELL VREIZH  
Faites parvenir vos chèques au nom de Skoazell Vreizh, aux adresses suivantes:

- Ile-et-Vilaine : Pierre ROY, 29 rue Joseph Turmel, 35000 Rennes
- Côtes-du-Nord : Serge PINEAU, rue Suavert, 22440 Trémuson
- Finistère : Ronan GOARANT, 34 boulevard Gambetta, 29200 Brest
- Morbihan : Joëlle GOURMELEN, Koet Form Bras Caudan, 56600 Lanester
- Loire-Atlantique : Maurice GUILLEMET, La Maillardière, 44700 Orvault
- Région Parisienne : BREURIEZ SKOAZELL VREIZH - La Mission Bretonne, 22 rue Delambre, 75014 Paris

PROCES F. L. B. : MANIFESTATIONS D'AMNISTIE EN BRETAGNE A QUIMPER ET A SAINT-BRIEUC.

Mardi 3 Juin, devant le Palais de Justice de QUIMPER, des militants d'AMNISTIE BRETAGNE ont manifesté leur solidarité avec les Bretons inculpés et jugés par la Cour de Sécurité de l'Etat.

Tandis que certains brandissaient des banderoles demandant la libération des prisonniers et la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat, d'autres distribuaient des tracts réclamant l'amnistie générale.

Durant une quarantaine de minutes, les membres d'un Comité d'AMNISTIE BRETAGNE ont occupé le Palais de Justice de SAINT-BRIEUC.

Exhibant des banderoles et distribuant des tracts identiques à ceux de Quimper, les manifestants ont, en outre, demandé la libération conditionnelle de BERNARD et GUILLAUME, deux militants bretons condamnés à quatre ans de prison en Février 1978.

MISE EN GARDE DU DOCTEUR EDMOND SIMEONI.

Vendredi 6 Juin, le leader autaniste corses, le Docteur Edmond SIMEONI, a adressé une mise en garde aux autorités à la veille du prochain procès des militants corses devant la Cour de Sécurité de l'Etat :

"La paix publique serait gravement menacée si nos camarades étaient condamnés".

LES "RETOMBEES" DE FLOGOFF.

Encore une affaire concernant les événements du Cap. Le 2 Juin, a comparu devant le Tribunal correctionnel de QUIMPER, Monsieur Raymond GUILLOU, 51 ans, marin de commerce, domicilié à LESRIVIN en FLOGOFF. Il était prévenu de port d'arme lors d'une manifestation, le 7 Février dernier.

En revenant de l'office de 17 heures, M. Guillou a été interpellé par des gendarmes, dissimulés dans les feuillères et auxquels il avait adressé un irredigé : "...Allers en jeux à la "petite guerre" P...". Il était porteur d'une fronde et de quelques billes.

Sen défenseur, Maître RIOU, a plaidé avec brio et, a démonté le ridicule de l'accusation; la fronde n'est-elle pas devenue le symbole de la lutte antimilitariste des Capistes, plus qu'une arme offensives ?

Sensible aux arguments de la défense, Monsieur CONSTANT, Procureur de la République a amené le Tribunal à condamner Monsieur Guillou à une amende de 800 francs.

Autre "drame" survenu lors de cette journée du 7 Février. Monsieur Eugène HERROU, 72 ans, retraité, domicilié à KERLAOUENAN en PRIMELIN, stationnait sur la place de FLOGOFF, lorsque des gendarmes mobiles l'invitèrent à circuler.

Ces derniers accusent Monsieur Perret d'avoir obtempéré à leur ordre, mais avec une certaine mauvaise grâce : ils se plaignent que celui-ci les a frôlé et que son véhicule est passé sur le pied de l'un d'eux !

Monsieur Perret assure n'avoir causé aucun dommage à ces gendarmes, mais, par contre, le phare gauche de sa voiture aurait été cassé par des coups de pied de l'un d'entre eux.

D'ailleurs, deux témoins, Madame MARECHAL et Monsieur Pierre GUEVEL attestent ses dires en déposant sous la foi du serment. Fort de ces témoignages, Maître RIOU (encore lui) demanda la relaxe. Selon lui, "...en a voulu trop en faire..." Monsieur Perret a déposé une plainte auprès de la gendarmerie d'ANDLERNE contre le gendarme LANGLAIS, qui a détériéré sa voiture.

Or, le procès-verbal reste introuvable... aussi le Tribunal se réserve de communiquer sa décision lors de l'audience du 16 Juin.

PROCES - CENNES - CENNES - CENNES - CENNES - IRLANDAIS - DEBOUTE PAR LE COUR EUROPEEN EN IRLANDE

En 1976, le Gouvernement britannique a décidé d'imposer le statut de prisonnier de droit commun aux détenus irlandais.

Les trois cent cinquante détenus du Bloc E. ont refusé ce statut. Depuis cette date, ils manifestent leur opposition en vivant nus et sales dans des cellules encombrées de leurs œuvres.

La Cour suprême de Strasbourg a rendu un arrêt, la semaine dernière; elle refuse de recevoir leurs plaintes, estimant qu'ils ont eux-mêmes suscité la situation en ils ne travaillent.

Le mouvement ecclésial "ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE" (A.C. A.F. 252, Rue Saint-Jacques 75005 PARIS) a présenté le 5 Juin un dossier sur l'Irlande du Nord et exprimé sa volonté de continuer à intervenir auprès du Gouvernement britannique pour qu'il respecte enfin le droit des détenus d'être de prendre de l'exercice, rencontre avec les autres prisonniers, droit de lire, de recevoir des visites etc...

Et de rappeler la déclaration du Primate d'Irlande, en 1978 : "...Il ne s'agit pas de privilèges liés à une borne conduite, mais de besoins fondamentaux nécessaires à la santé physique et morale des êtres humains."

X ème PROCES F. L. B.

Pour la X ème fois, la Cour de Sécurité de l'Etat a rendu son verdict.

Les auteurs et complices du plasticage de la villa du Commissaire LE TAILLANIER se sont entendus condamner à :

- 15 ans de réclusion (par défaut) pour Bernard ALEXANDRE et Yvan MASSON, présumés réfugiés en Irlande;
- 12 ans pour "Charlie" GRALL;
- 11 ans pour Marcel GARABELLO;
- 2 ans de prison pour Yveline LE GARRER & Jannig SALMON, présumées réfugiées en Irlande;
- 3 ans avec sursis pour Marguerite GENDROT;
- 1 an avec sursis pour Bernard MICRON;
- 18 mois avec sursis pour Jean-Luc BARABAZ.

Au cours de cette audience, clôture du procès, nous avons relevé les déclarations suivantes :

"...La libération de la Bretagne passe par des solutions politiques" a déclaré Charles JOSSELYN, Président du Conseil général des Côtes-du-Nord. Maître LEGLERS, défenseur, a souligné l'utilisation de ce mot par un élu du peuple : "...le colonialisme que subit aujourd'hui encore la Bretagne est inacceptable..."

Et si les mentalités changeaient ? Et si la fin justifiait parfois les moyens ? interrogeait enfin M. Leclerc en ajoutant : "...Mais quelle est votre fin à vous les juges ? Que l'ordre règne dans ce pays. N'entrez pas dans un processus d'escalade que le FEI suivrait. Si l'ordre requiert des peines aussi effroyables pour des pierres qui sautent, que demandera-t-on lorsque des hommes seront tombés ?

On n'éteuffe pas les idées dans les prisons..."

Non moins intéressante la déclaration de GRALL et GARABELLO : "... La violence pour nous c'est plus de 100.000 chômeurs en Bretagne, la primauté des capitalistes qui s'installent en terre bretonne pour utiliser une main-d'œuvre docile et bon marché... l'immigration forcée des jeunes... le mépris et l'oppression de la langue bretonne... six années noires et le projet d'implantation d'une Centrale nucléaire à FLOGOFF, malgré l'opposition totale de la population..."

A LIRE

Page 18.

# AU COEUR DES SIÈCLES BRETONS

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA  
RESURRECTION DE LA CHAPELLE  
DE LANDOUZAN . (1969 - 1979)

Cette brochure est en vente au  
Prix de : 12 Francs, Franco port.

R. CABRELEON  
Route de Brest  
LE DRENNEC

29212 PLADINEC (4 km du Folgoët)



A LIRE

## COLLECTION ODINIQUE

Dans cette Collection, sont déjà parus :

- Tome I --- LES ARCHITECTES ODINIQUES DES CATHEDRALES - LES CHANOINESSES ET LES EVEQUES ODINIQUES DANS LES DIOCESES SAXONS-NORMANDS.
- Tome II --- LE CALENDRIER ODINIQUE DE LA CATHEDRALE DE CHARTRES.
- Tome III --- ALMANISKAÆ, LA CHANOINESSE SAXONNE DE LA CATHEDRALE DE SREZ.
- Tome IV --- SAINT-THORIN, L'EVEQUE-NORSEON DE LA CATHEDRALE D'EVREUX.
- Tome V --- SAEMUND SIGFUSSON, LE CREATEUR ISLANDAIS DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE. PREMIER ARCHITECTE DE LA CATHEDRALE GOTHIQUE DE CHARTRES.

Récemment le Tome VI est paru : SAEMUND SIGFUSSON,  
SES CARTES DE L'AMERIQUE DU XIÈME SIECLE.  
LES RUMES DES CLOCHERS DE LA CATHEDRALE DE CHARTRES.

Ce Tome VI a retenu notre attention et nous signalons son intérêt à tout Breton conscient de son originalité nationale.

Nous apprenons comment fut colonisée l'Amérique avant Christophe COLOMB !!!

En effet, les cartes légendées par Sigfusson révèlent que dès le IVème siècle de notre ère, les marins bretons, naviguant sur de gros pontons, remontèrent le MISSISSIPPI, L'ARKANSAS et le TENNESSEE, et fondèrent une nouvelle Nation bretonne alors que l'Etat français, qui les accable aujourd'hui, n'existait même pas!

Ces cartes nous révèlent une topographie bretonne, et une présence organisée des Bretons, Irlandais et Ecossais bien avant les Norvégiens et les Normands!

De telles découvertes viennent augmenter notre argumentaire et permettent leur exploitation sur le plan politique, nous recommandons l'intérêt de cette lecture à nos compatriotes.

Le prix de ce Tome VI est de 40,00 Francs + 8,00 Francs de port; on peut se le procurer en s'adressant à :

Maurice CHIGNARD Auteurs-Editeurs 28900 - BONNEVAL.  
CSP 1726-73 V PARIS. Banque Sté Générale BONNEVAL.

# LIBRES

paroles

Page 19.

LES JURISTES FRANÇAIS - A L'EGARD DES JURISTES EUROPEENS - DU PARLEMENT EUROPEEN

Les dirigeants français ne sont pas sans ignorer que les députés néerlandais, gallois, écossais, irlandais, allemands et danois, élus au Parlement Européen, constituent une Commission juridique, avec le soutien des Anglais, pour étudier le bien-fondé juridique des amendements effectués par la France depuis le Xème siècle.  
Le Parlement Européen exigera donc en vertu du Droit International le retour de la Flandre depuis Dunkerque jusqu'à Amiens à la Hollande et à la Belgique. Le retour de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne à la République Fédérale. L'indépendance de la Bretagne, de la Corse et de la Normandie.

Mais les dirigeants français se sont réveillés trop tard...

Les juristes hollandais et flamands ont déjà étudié dans quelles conditions diplomatiques les Pays-Bas français (Flandres et Picardie) ont été rattachés à la France; de même la Champagne qui était en partie flamande encore au XVème siècle, et où Roiss n'appelaient encore RAMSE.

Les juristes anglais ont depuis 20 ans étudié le cas de la Bretagne, de la Guyenne, de la Saintonge et de la Normandie, qui ne furent jamais réannexées par Paris en vertu d'un acte diplomatique de valeur internationale. Déjà l'Italie réclame la Corse, ce qui ne plaira pas aux Corses qui ne veulent se rattacher ni à Paris, ni à Rome...

H. HUSSON H.H.N.K. N°162 1/11/78 page 11

## AU HASARD D'UNE LECTURE...

Un de nos lecteurs a constaté que lors de chaque proche P.L.D., l'attitude plus ou moins "collaborationniste" de certains membres de l'Esav est évacuée. Au cours d'une lecture, il a relevé les quelques lignes suivantes, et nous prie de les parler à la connaissance de nos compatriotes :

"... Dans les années 1940, la guerre franco-française connut l'une de ses pages les plus tragiques. Notre manichéisme traditionnel nous poussa à croire respectivement que les Français, presque tous, étaient d'un côté; les mauvais, quelques égarés, de l'autre. La réalité était moins simple.

Qu'entre 1940 et 1942, l'immense majorité de Français suivit le Maréchal PETAIN, il est difficile de le prouver, puisque les deux tiers du pays étaient occupés et que, même en zone Sud, n'existait aucune liberté d'expression. Il ne reste que des témoignages. On préfère les garder enfouis.

L'honnêteté n'obligerait-elle pas, après si longtemps, à les exprimer - sans haine et sans crainte ?

Comme d'habitude, je fus témoin, à MONTPELLIER, en Mars 1942

NEOUBLIEZ PAS  
DE RENOUELER  
VOTRE ABONNEMENT  
A  
GUYARD DE LA DE

de l'enthousiasme que soulevait Pétain, jeune lycéen, j'avais été requis pour le service d'ordre, Mémorial aux morts, revues des troupes et des anciens combattants, discours, visites à l'Université par les professeurs en tenue des avions du mal à contenir une foule frémissante. A pleins poumons, les gens hurlaient : "Vive Pétain!". Des femmes beuleverées disaient : "Je l'ai vu!".

Le 14 Juillet 1942, le Général commandant la Division militaire de MONTPELLIER, présidait notre distribution des prix. Nous chantâmes : "Maréchal, nous voilà!". Ce général prononça un très beau discours où il exhortait son auditoire à suivre le Maréchal. Il fit acclamer longuement "l'homme qui, par sa gloire et le prestige de son nom, était le seul auteur de qui la France pouvait se ressourcer dans ses malheurs et dont la figure légendaire était pour elle comme une promesse d'espérance : le MARÉCHAL PÉTAIN!".

Quand je montai sur la tribune pour recevoir mes prix de ses mains, il me donna l'accolade et me dit, en me plantant dans les yeux son regard rayonnant : "N'oublie pas ce que j'ai dit : SOIS FIDÈLE AU MARÉCHAL!". C'était... Le Général DE LATRE DE TASSIGNY !!!...

On ne peut mettre en doute le témoignage du narrateur :...il s'agit d'Alain PÉTRÉFITE, voir son livre (sinon très intéressant) "LE MAL FRANÇAIS" (page 424), paru chez FLOU en 1976.

DE QUI SE "MOQUE" - T - O N ? ? ?

C'est sous ce titre que notre compatriote, Monsieur R.T., de TRÉL, nous demande de publier quelques extraits de sa lettre :

"... Dans un des récents numéros de "GWENN-RA-DU", j'ai pris connaissance de la lettre d'un de nos compatriotes faisant part de l'installation d'une mosquée dans un H.L.M. de QUIMPER..."

Ces jours derniers, j'apprends par la presse, qu'en vertu de la loi contre le racisme, l'association "CULTURE ISLAMIQUE ET LANGUE ARABE" a annoncé qu'elle portait plainte contre le maire socialiste de ROUBAIX (Nord), Monsieur Pierre PROUVOST.

Cette association avait projeté l'achat d'un immeuble en vue d'y installer une mosquée et un institut. Elle accuse le maire et son adjoint d'avoir fait jouer le droit de prescription pour l'empêcher d'acheter cet immeuble.

En signe de protestation, cette association a occupé ce bâtiment durant deux semaines. Le 5 Juin, sur les ondes de "FRANCE-CULTURE", Lionel STOLERO, Secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés a annoncé qu'il allait recevoir le Maire de Roubaix et lui demander "de tout mettre en œuvre pour satisfaire la demande d'utilisation d'un lieu de culte par les communautés musulmanes vivant dans la région de Roubaix".

Les dites communautés comptent 15.000 individus dans la région de Roubaix. La diligence apportée par Monsieur Stelero à satisfaire les exigences musulmanes est incroyable... Nul racisme ne m'anime, mais lorsque je constate que nous sommes quelques millions de Bretons, dont plus des trois-quarts de religion catholique... lorsque je constate dans quel état se trouvent nos sanctuaires, dont la plupart présente un intérêt historique ou artistique... lorsque je constate que le Premier citoyen de l'Hexagone ne daigne honorer l'engagement pris en faveur de notre Charte Culturelle... lorsque je constate avec quel zèle chrétien on s'efforce de tenir des emplois mal rémunérés et saisonniers... Je me demande mais charbonnier est maître chez lui, ne pourrait-on pas satisfaire les besoins et les nécessités des "leaux" avant de penser aux autres ???...

.....



BIOLOGIE

Dame Nature est une déesse raciste.

Depuis près d'un siècle, les chercheurs officiels et diplômés, surtout après les travaux des pionniers JENNER, PASTEUR et METchnikov, avaient constaté tout d'abord l'état de certains animaux qui ne contractaient pas certaines affections microbiennes quand ils en recevaient les germes, soit accidentellement, soit par voie expérimentale. Ainsi le chien est rebelle à la syphilis.

C'était que ces animaux possèdent naturellement une quantité suffisante d'anticorps capables de détruire les bactéries pathogènes, qu'ils ont reçues. Par exemple, les carnassiers restent rebelles au charbon, alors qu'ils sont très sensibles à la rage; la chèvre ne contracte pas la tuberculose, etc...

Quand l'immunité est naturelle, elle dure aussi longtemps que l'animal qui en est doté. C'était au moins le dogme scientifique qui prévalait jusqu'aux alentours de 1914. En effet, la Science officielle devait réviser en partie ce dogme. Cette immunité naturelle de chaque espèce animale peut s'estomper ou disparaître en fonction des variations climatiques, de température ou des conditions de vie (transplantation dans un autre climat).

Ainsi le sauteau européen attrape très facilement le charbon, alors que son frère d'Algérie ne le contracte jamais. La grenouille est réfractaire à la tuberculose humaine, mais la contracte si en la maintient à la température de 38°.

Naturellement, ces constatations faisaient, surtout à partir de 1926, et encore plus après 1945, émerger le facteur raciste qui intervenait dans le phénomène de l'immunité naturelle. Mais on n'arrête pas le progrès scientifique, les affaires de Galilée et de Copernic le démontrent magistralement. Cette recherche s'est poursuivie dans le secret de certains laboratoires d'Europe; aussi début 1978, les postes périphériques francophones annonçaient qu'un groupe de biologistes suédois et allemands avaient acquis la preuve que les porteurs de sang O étaient rebelles à certaines affections microbiennes, et en particulier au tétanos, même si ces porteurs vivaient à la campagne et travaillaient un peu particulièrement tétanogène.

Quelques revues francophones évoquèrent brièvement cette découverte, vieille de plusieurs millénaires.

Nos ancêtres lointains de l'Hyperborée, qui en tant que CELTO-NORDIQUES appartenaient au groupe sanguin O, connaissaient les vertus surhumaines de leur sang. Leurs médecins et doctresses avaient su perfectionner une liqueur d'origine végétale qui faisait virer au bleu le sang d'un individu du groupe O, ce qui leur permettait de détecter les mélanges.

Comme au début du Moyen-Âge, la noblesse descendait encore des immigrants franks, gètes, saxons, irlo-norvégiens et celtes, on prit l'habitude de dire que le noble était de sang bleu. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, car 99,99 % de la noblesse est de fraîche date : le sang bleu n'existe plus que chez les paysans !!!

UN GRAND PIONNIER DE LA RECHERCHE : Madame de PENANSTER, .....  
.....

Un jour, espérons que la Bretagne élèvera un monument à cette Bretonne. En 1938, alors que je venais de passer mon baccalauréat et que je me destinais à la médecine, René de PENANSTER, de 16 ans mon aîné, et ancien élève de Jersey me confia un énorme cahier de sa grande tante, ancienne infirmière en chef de l'Hôpital militaire de Lannion, de 1914 à 1918.

Durant cette période, sur cet énorme cahier, elle nota les entrées de tous les grands et moyens blessés qui venaient de tous les champs de bataille (Verdun, Champagne, Picardie, Ardenne) en y inscrivant leur nationalité : bretons, normands, flamands, français, belges, irlandais, puis en regard de chaque nom, ceux qui mouraient du tétanos ou de la gangrène. Elle avait demandé à ses collègues des autres hôpitaux militaires, situés en Bretagne, .....



.....Le réacteur n'a pu être ramené à la pression atmosphérique que le 28 Mars, soit 15 jours après l'accident.

Pour information, les deux réacteurs de Saint-Laurent-des-Hauts sont du type "graphite-gaz" à uranium naturel, tandis que la Centrale de Harrisburg (USA), tout comme les réacteurs en construction en France, est du type "uranium enrichi - eau pressurisée".

Selon Monsieur Malheutre, directeur de la Centrale, à peu près, le millième de la dose autorisée aurait été relâché dans l'atmosphère.

Les investigations dans le coeur du réacteur révèlent l'incompréhensible présence d'un morceau de tôle qui a obstrué partiellement un des canaux de circulation du gaz carbonique empêchant le refroidissement normal.

A noter que le réacteur frère Saint-Laurent 1, a connu en 1969, un accident d'une autre ampleur : cinquante kilos d'uranium fendu, un an de réparations, mais à cette époque, la contamination écologique était moindre.

Le morceau de tôle extrait, il faudra prendre des dispositions pour éviter le renouvellement d'un tel accident, procéder à des modifications techniques; tout dépend de l'origine de cette tôle, si elle vient du dispositif de chargement : l'unité de temps sera la semaine; elle prévient du réacteur lui-même, l'unité sera le mois. Alors le coût de la perte de production sera sans commune mesure avec le prix de la réparation.

Le manque à produire de Saint-Laurent 2 devra être compensé par une augmentation de fonctionnement des Centrales thermiques.

En 1979, à Saint-Laurent, le prix de production du Kilo watt a été de 8,5 centimes contre 14,5 en moyenne pour le thermique classique.

Selon la Direction de la Centrale, cette panne va coûter 18 millions par mois.

GARREC.

LES MARINS AVEC FLOGOFF !!!

Le Dimanche 11 Mai, jour de pardon, les bateaux du port ont hissé d'étranges pavillons. Des banderoles étaient tendues entre les mâts d'une dizaine de chalutiers; sur ces banderoles, s'élevaient, bien en vue, les slogans : "DU POISSON, PAS DE NEUTRON" ou "LES MARINS AVEC FLOGOFF".

De création récente, l'association anti-nucléaire de LECTUDY se manifestait par cette action pacifique.

Sensibiliser et faire prendre conscience à la population, tel était l'objectif de l'association qui a atteint son but : l'affluence qui régnait sur le port, ce dimanche, a amené nombre d'habitants de Lectudy à commenter cette courageuse initiative et à déléguer leur soutien à nos frères de FLOGOFF.

FESSENHEIM : SABOTAGE A L'EXPLOSIF... COUPS DE FEU !!!

Dans la soirée du 31 Mai, près de TURCKHEIM (Haut-Rhin), une charge explosive a gravement endommagé un pylône.

Ce pylône supportait deux câbles transportant un courant électrique de 400.000 volts entre la Centrale nucléaire de FESSENHEIM et la Région parisienne. L'E.D.F. a annoncé que le courant passait normalement mais que le pylône "très cisailé" était susceptible de chuter en cas d'une forte bourrasque de vent et de ce fait, pourrait causer un accident au cas où les câbles toucheraient le sol. Néanmoins, aucune interruption n'était à craindre, rassurait l'E.D.F.

Le 2 Juin, vers 22 heures, quatre coups de feu ont été tirés en direction des gardiens

de la Centrale de FESSENHEIM. Personne n'a été atteint et les agresseurs se sont enfuis à bord d'une 504.

Cet attentat, ainsi que ceux des 26 et 31 Mai contre des pylônes, n'ont pas été revendiqués.

Les mouvements écologistes alsaciens ont, dans un communiqué, condamné l'attentat du 2 Juin ajoutant, toutefois, qu'une provocation était possible.

LES FISSURES ?

Dans le N° 18 de "GWEHN-HA-DU", R. HUSSON/H. DIEBISG évoquaient la fragilité des Centrales nucléaires françaises...

Une polémique s'est engagée entre l'E.D.F. et les antimilitaristes au sujet des fissures... aussi un automate de détection est entré en service au coeur de la première quinzaine de Juin et doit examiner les réacteurs de la Centrale de FESSENHEIM.

LA PLUS GRANDE PILE SOLAIRE DU MONDE !

Nous apprenons que la plus grande pile solaire du monde a été inaugurée, début Juin, dans le désert de l'Utah (Etats-Unis).

Elle est formée de 266.029 cellules disposées en 14 longues rangées. Sa puissance maximum est de 100 kilowatts à midi. Une grande partie de l'électricité ainsi produite sera stockée dans des batteries, qui serviront la nuit ou lors du mauvais temps.

NOUS AVIONS RAISON !!! LES FISSURES EXISTENT !!!

Avant de mettre sous presse, des informations de dernière heure nous autorisent à confirmer les doutes que nous évoquions dans les quelques ci-dessus "LES FISSURES ?". La Presse officielle confirme !

Deux des six tubulures du réacteur de la "tranche 2" de la Centrale nucléaire de FESSENHEIM (Haut-Rhin) sont affectées de "micro-fissures", mais celles-ci ne sauraient compromettre "à court terme" la fiabilité des matériaux concernés.

A l'issue des contrôles effectués par des spécialistes du Commissariat à l'Energie Atomique, grâce à l'aide d'un automate M.I.S., la Direction de l'établissement a fait cette révélation le vendredi 13 Juin.

Il s'agit de deux tubulures de sortie d'eau du réacteur, sous le revêtement d'acier inoxydable qui garnisse intérieurement ces tubulures.

D'après la Direction, les essais et calculs ont démontré que le danger pourrait apparaître dans une trentaine d'années, selon l'hypothèse "la plus pessimiste"... "Après moi, le déluge..." dirait quelque maître giscardien...

D'autres contrôles seront effectués ultérieurement (???) de manière à détecter "une éventuelle évolution des indications enregistrées" sur le réacteur, qui sera remis en fonction "dès le début de la semaine prochaine".

Le réacteur de la "tranche 2" sera soumis aux vérifications de la "M.I.S." en Septembre prochain.

Actuellement, les deux réacteurs de la Centrale de Fessenheim produisent ( % de l'électricité française.

Per CAUDAL.

# ISTOR BREIZH

## " A MA VIE " et " POTIUS MORI QUAM FOEDARI "

ANNE, Duchesse de Bretagne et deux fois Reine de France eut deux devises.

Elle adopta celle des Ducs de Bretagne : " A MA VIE " ; pour retrouver l'origine de cette première devise, il faut remonter au XIV<sup>ème</sup> des siècles.

L'Ordre de l'Herminie fut fondé en 1381, à Vannes, par Jean de Montfort surnommé le Vaillant. A noter que l'hermine est originaire d'Arménie d'où son nom (en breton, ermin).

Selon l'historien Lallemand : "L'hermine rappelle le temps où les rois de France et d'Angleterre venaient en personne assiéger la Bretagne et où elle (l'hermine) était donnée en dépit aux représentants du Souverain Pontife, comme gage de paix."

Pert de sa victoire acquise sur les Français à Auray, en 1365, Jean IV fit figure de médiateur entre Charles V, Roi de France et Édouard III, Roi d'Angleterre; même en 1381, l'esprit de paix survit à la disparition des deux monarchies.

Sur le symbolisme de l'Hermine, Arthur de la Borderie déclare : "Tout chevalier entrant dans l'Ordre s'engageait à demeurer fidèle A SA VIE, c'est-à-dire au Chef de l'Ordre dans lequel il entrait."

C'est donc à Jean IV que les Bretons doivent l'introduction de l'Hermine dans leurs Armes. D'autre part, Jean IV fit construire à Vannes, en 1387, le château de l'Herminie; cette ville porte également dans ses Armes la devise " A MA VIE " depuis un édit de Louis XIV, daté le 20 Novembre 1696.

La seconde devise d'ANNE est : "POTIUS MORI QUAM FOEDARI".

Devenue orpheline, après la défaite de Saint Aubin-du-Cormier en 1488, ANNE adopta l'Hermine et prit pour devise : "POTIUS MORI QUAM FOEDARI" (Plutôt la mort que la souillure). Cette devise est une variante de celle prise par Jean IV, lors de son arrivée en Bretagne, en 1362 : "MALO MORI QUAM FOEDARI".

Vers 1483, Ferdinand d'Aragon fonda un second Ordre de l'Hermine et lui donna pour seconde devise : "POTIUS MORI QUAM FOEDARI".

D'autres aussi empruntèrent cette devise tels que le comte de Baschi du Cayla, Pair de France; le Sieur du Beuchet, chevalier des Ordres du Roi et l'un de ses gentilshommes servants; enfin la famille Barécourt.

Que "POTIUS MORI QUAM FOEDARI" soit et reste la devise de tout militant breton.



Armes d'Anne de Bretagne.

~~~~~

COMMENT LE PAPE DECRETÉ LA DISSOLUTION DU ROYAUME DE FRANCE ...

Pour se venger de la désobéissance de Philippe le Bel, le Pape Boniface VIII le déposa

.....et décida d'adjuger une partie du territoire français d'aller à l'Angleterre et une autre au Saint-Empire germanique.

Ainsi la Guerre de Cent Ans n'aurait pas eu lieu ! ! !

Mais les deux souverains refusèrent, peu enclins à être assujettis à la fiscalité papale. Alors, Boniface VIII déposa Philippe le Bel, adjugea et concéda l'Etat français à l'Archiduc Abel d'Autriche. Il s'en fallut de peu que l'Hexagone ne devienne une dépendance de l'Autriche.

Les "grosses têtes" hexagonales orientent à la fabulation; mais bien qu'aucun manuel d'histoire à destination des écoliers et des étudiants français n'en fasse mention, il existe un document d'archives qui rappelle d'une façon indélébile cette Bulle de Boniface VIII.

Il s'agit d'une lettre adressée par l'Empereur Charles-Quint, adressée à la Reine-mère Louise de Savoie qui avait sollicité la libération de son fils, François Ier, fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525.

Neus en donnons l'extrait le plus significatif :

"Madame la Régente, J'y ay reçu vos gracieuses lettres et piteuses pour l'infortune survenue au Roy, votre fils. Il m'a desplu que d'honne il n'a voulu entendre la pais d'entre luy et moy, et conséquement ce teute crestienté..."

Combien que selon les anciennes querelles, pourriens neus lui demander ce qui neus appartient à cause de nos Traités de Bèrgerne faits avec nos prédécesseurs, mais encore eussions-nous licitement pu prétendre tout le demeurant, attendu que peut appareir comme Pape Boniface VIII priva le Roy Philippe le Bel de tout le Royaume de France et de tout ce qu'il tenait et le adjugea et le concéda à l'Archiduc Abel d'Autriche, de quel neus sommes successeur tant en l'Empire qu'en son patrimoine. Et n'est cestuy moindre titre que celui par lequel le Pape Zacharie priva le Roy Seill d'arich du dit Royaume de France et le concéda au Roy Pépin, auquel ont prétendu droit tous les Roys de France."

E.H.

~~~~~

## LA GRANDE DISETTE DE 1847 DANS LE FINISTERE

En 1847, le journal "LE QUIMPEROIS" relatait le fait suivant, soulignant ainsi les effroyables conséquences de la famine qui régnait :

"... La semaine dernière, dit-on, un malheureux est mort d'inanition et on l'a enterré dans le cimetière de BANNALEC.

Le lendemain, des cultivateurs se rendant à la foire de QUIMPER virent une grande clarté dans le cimetière. Il était minuit, l'heure des criminels et des fantômes. Nos paysans n'osèrent rechercher la cause de cette lumière et continuèrent leur chemin...

Au retour de la foire, ils passèrent Bannalec en plein jour et s'arrêtèrent dans une auberge où beug où ils racontèrent leur aventure.

" Il n'en fallut pas davantage pour que les commentaires aillent bon train. On constata que la tombe du malheureux mort de faim avait été bouleversée. Le maire donna l'ordre de creuser le sol pour vérifier l'état du cercueil. A peine eut-on enlevé deux pieds de terre qu'un spectacle affreux s'offrit à leurs yeux : la moitié d'un cadavre d'homme et deux cadavres d'enfants. Qu'était devenue l'autre moitié du mort ?

" L'enquête menée par la gendarmerie n'aboutit à aucun résultat. Quelque temps après le percepteur reçut une lettre anonyme lui faisant connaître que trois hommes avaient pénétré dans le cimetière à minuit, ils avaient déterré le cadavre, l'avaient coupé en morceaux et mangé en partie, après l'avoir fait cuire dans un champ voisin. On y découvrit des traces de cette infame..."



nale cuisine. Quant aux deux enfants trouvés, ils avaient été étranglés par leur père qui ne pouvait plus les nourrir et qui avait pris part à l'horrible festin".

Ce récit a été repris dans "L'AGRICULTURE DANS LE FINISTERE AU MILIEU DU XIX<sup>ème</sup> SIECLE", de Louis OGERS, publié sous les auspices du Ministère de l'Agriculture et du Conseil général en 1949.

Sous la plume de L. CALVARY, le 2 Août 1853, "LE PROGRES DE CORNOUAILLE", relevait l'absurdité de ce récit et soulignait :

"... Racenbar inventé par les ennemis du régime. Depuis quelque temps, les historiens et les centes les plus fantaisistes ne cessent de se propager dans les villes, aussi bien que dans les campagnes, et cela dans un but bien coupable, puisque c'est dans l'intention malveillante d'effrayer les populations."

L'hiver de 1845 avait été exceptionnellement rigoureux. À la foire de CARHAIX, on avait vendu cinquante-quatre peaux de vaches mortes de froid. À ROSCOFF, la récolte des primeurs avait été anéantie; les céréales avaient gelé en terre. À l'hiver très froid succéda une longue période de sécheresse. La récolte de 1846 fut presque nulle.

En 1949, Louis OGERS écrit : "...Le peu de grain obtenu fut rafié par les spéculateurs qui comptaient le vendre plus tard avec de gros bénéfices. On compta 18,767 décaes cette année-là en Basse Bretagne, du fait de la détresse alimentaire".

À travers tout le Finistère, se produisirent diverses manifestations, qui attestent de la gravité de la situation. Le 22 Janvier 1847, une émeute eut lieu à FORT-L'ARBE, à l'occasion d'un chargement de sennes de terre à destination de Plymouth. Le maire fut heussillé, battu, griffé, mordu par des femmes.

Il s'en suivit une répression policière (une de plus!), mais les troubles continuèrent. Les Labeurs avaient congédié leurs domestiques, et ceux-ci privés d'argent et de travail, étaient encore plus à plaindre que les mendians de profession, habitués à solliciter sans honte les aménas.

Les chevaux morts, les chiens abattus, l'ortie bouillie, l'herbe macérée, tout fut essayé par les malheureux pour tromper leur faim.

Le salaire de l'ouvrier n'était que de 0,75 franc par jour alors que le prix de la livre de pain (quand on en trouvait) dépassait 1 franc.

À MORLAIX, des bandes de pauvres arrivaient de cinq ou six lieues à la rende. Extremés n'ayant rien mangé depuis plusieurs jours, ils s'agenouillaient aux portes des maisons et attendaient qu'en leur sème un peu de pain.

Les villes eurent moins à souffrir de la disette. La charité publique reçut des fonds importants du Havre, port avec lequel Morlaix faisait un commerce régulier.

La récolte de 1847 fut abondante. Au Congrès de l'Association bretonne, en Septembre 1847, un vœu fut émis, il demandait qu'un impôt sur les chiens soit établi.

"...il est immoral de permettre à ces aménas de consommer une quantité importante de substances alimentaires. Le produit de l'impôt sur les chiens pourrait être consacré au soulagement des nécessités".

M.C.

LE PALAIS ET HOCHÉ

Dans un récent communiqué signé "...section FINISTERE NORD AN ALARC'H..." et se référant au F.L.B., un groupe s'est adressé à Menseigneur l'Archevêque de RENNES.

La motivation de leur aménas est valable en ce qui concerne deux des trois commémorations désirées, mais ce qui nous laisse sceptique est l'inculpation de HOCHÉ en tant que "massacreur de QUIBERON".... Que l'en veuille commémorer ce désastre où tant de sang breton

fût versé, fût l'affaire de quelque "chapelle" royaliste et française... que l'en honore le courage breton, soit... mais que l'en n'en fasse pas un haut fait de notre Histoire.

Les Chouans de CADOUAL, l'affaire de QUIBERON n'ont aucun lien historique avec la contestation autennaise de LA ROUERIE... les "gens" de QUIBERON sont tombés pour le Roi de Prusse... non, pour le Roi de France... alors que le Marquis combattait pour reprendre nos "anciennes franchises".

Dans l'EMSAV, nous nous sommes mis le doigt dans l'oeil en voulant commémorer un fait qui n'est que "français", et nous nous permettons de douter du bien-fondé de cette motivation en voyant un "groupe" dit "F.L.B." se recommandant de cette erreur...

D'autant plus, que nous devons être loyaux envers nos adversaires aussi antipathiques soient-ils : HOCHÉ N'A JAMAIS ETE LE BOURREAU DES CHOUANS ET EMIGRES DE QUIBERON... LA RESPONSABILITE EN INCOMBE AU SEUL TALLIEN !!!

Que l'en honore la vaillance de ces combattants tombés pour la Monarchie française, soit, mais non en jetant l'anathème à HOCHÉ... et pour plus de précision, référez-vous à un écrivain dont nul ne peut soupçonner l'impartialité, il s'agit de LAVAILLE, auteur de "L'HISTOIRE DES FRANÇAIS" :

"...Le premier comité de l'insurrection royaliste siégeait à PARIS, et s'entendait avec CHARRETTE et PUISAYE.

HOCHÉ fit échouer les projets de l'agence de Paris. Mais MITT, sollicité par Puisaye, prépara un grand armement. Une flotte portant 3.600 émigrés, 80.000 fusils, des uniformes, des canons, se l'agrand, mit à la voile.

Elle rencontra et battit une escadre française à BELLE-ÎLE. Fuis, au lieu de se porter sur la Vendée où Charrette avait repris les armes, elle se dirigea sur la Bretagne.

Elle débarqua dans la presqu'île de QUIBERON, s'empara du Fort de PENNHELEVE et fut rejointe par 9 à 10.000 Chouans. La Bretagne fut vivement agitée, mais elle détestait les Anglais; et elle se défiait de l'absence du Comte d'ARNOIS : elle ne prit pas les armes!

Pourtant, il y avait chance de la soulever, si l'on s'était jeté hardiment sur la route de RENNES. Pendant le temps que l'on perdait, HOCHÉ rassemblait des troupes, il marcha sur qui de beron, refoula les avant-postes des émigrés dans la presqu'île et la ferma par une ligne de retranchement. Alors Puisaye, se voyant avec 15 à 16.000 hommes dans une langue de terre, sans retranchement, et sans vivres, résolut de reprendre l'offensive et assailit les retranchements républicains; mais les deux troupes royalistes avaient été détournées de leur marche par l'agence de PARIS.

Puisaye fut rasé par un feu épouvantable dans la presqu'île. Aussitôt HOCHÉ occupa le Fort Penthièvre; les émigrés furent acculés à la côte; l'escadre anglaise, battue par la tempête, ne pouvait avancer, à l'exception d'un vaisseau qui, soit fatalité, soit trahison, lâcha l'ancre et se réfugia dans la baie de Brest. Tout se jeta à la mer, et la moitié des émigrés périt... Il ne resta qu'un millier d'hommes, débris de notre vieille gloire; les républicains périrent... Il ne resta qu'un cri de : "Rendez-vous !" partit des rangs républicains. Sur ce cri (qu'ils pouvaient regarder comme une capitulation) les émigrés perdirent les armes et Hoche refusa du sort des prisonniers au gouvernement.

ON SAIT COMMENT L'IMPITOTABLE CONVENTION TRAITA LA PAROLE DE SON GENERAL ET DE SES SOLDATS, EN DONNANT L'ORDRE D'EXECUTER LA LOI SUR LES EMIGRES ET COMMENT TALLIEN, ENVOYÉ EN MISSION AUPRES DE HOCHÉ FIT FUSILLER 711 EMIGRES QUI S'ETAIENT RENDUS.

Cette horrible exécution eut lieu près d'AURAY dans un champ qui s'appelle encore le CHAMP DES MARTYRS (Juin, Juillet et Août 1795)...."

Que "AN ALARC'H" soit certain que le Clergé de QUIBERON, tout soucieux qu'il est aux directives de la Centrale jacobine, est plus favorable à une commémoration de l'affaire de QUIBERON qu'à celle de la bataille de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER... ou à un office en breton, à la mémoire de YANN-KEL !!!

GENOËLE.

Anna YOUENOU

# FRANSEZ DEBAUVAIS de BREIZ-ATAO et les siens

VA PARAITRE  
PROCHAINEMENT

Après la mort du Chef Breton, memoires de sa femme.

En souscription chez :  
Mme Anna DEBAUVAIS  
20, Place des Lices  
35000 - RENNES

## Tome V - Le destin des fidèles

C.C.P. RENNES 2650 42 N

Après la mort de son mari, l'on voit Anna Youénou dans ce cinquième tome, en lutte pour sa survie et celle de son fils en Allemagne de fin 44 à juillet 45.

Puis, après l'Armistice, elle nous fait connaître les camps d'hébergement et assister aux multiples interrogatoires. Puis sa rentrée à Paris où elle fut libérée.

Dans la jungle parisienne, elle nous fait participer à la vie des patriotes bretons reloués de leur pays après les tribulations des sombres jours de la Libération.

Trois ans après, elle peut rendre compte du martyre de son frère Jos, assassiné au camp de Strüthof, en Alsace, le 14-2-1945.

*Ret eo lavaront ha lakaat ar wirionez da skedi e-touez kement a soton hag a sevierez. Dreistholl d'ar re n'o deus ket anavezet an amzer-se; kement a gomzou floia a eo ket klevet a berz hon enebouricm.*



# Anne de Bretagne

CHEZ L'AUTEUR : 30frs

par Jorda & Ronan CAERLEON  
dessins d'Hoël

ATELIER CELTIQUE  
LE DRENNEC

LE PREMIER ALBUM

29212

LES HISTOIRES DE BRETAGNE

PLABENNEC

EN BANDES DESSINEES.

# FACETTES

LE LIEN DES CURIEUX ET CHERCHEURS  
LE MIROIR DE LA CURIOSITE

\*\*\*\*\*

B.P. N° 15 - 95 - HERBLAY  
CCP PARIS 11.696.06

" FACETTES " mensuel des curieux et chercheurs, miroir de la curiosité, publie les questions posées par ses lecteurs. D'autres lecteurs y répondent dans les n° suivants. Tous sujets abordés: Histoire, langage, toponymie, biographies, sciences, mathématiques, techniques, bizarreries, religions, curiosités, etc, sauf politique et généalogies. ° Rubrique bibliographique des livres "à compte d'auteur" peu ou mal distribués. ° Chronique des périodiques dont personne ne parle. 1002 facettes de FACETTES la seule revue intégralement rédigée par ses lecteurs ! FACETTES abonnement 80 F (Etranger 90 FF) B.P. n° 15 - 95220 Herblay Spécimen gratuit de la part de " GWENN-HA-DU "